



INVESTIR POUR L'AVENIR

Bulletin national d'information

Avril 2012

VOL. 4, NO. 2

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la coordonnatrice du PAG	1
Politiques familiales municipales et création d'environnements favorables à la santé	2
➔ Entrevue	3
➔ En manchette	4
➔ Pleins feux sur les régions	7
➔ Formation	10
➔ Le coin lecture	10
➔ La boîte à outils	15
➔ Un regard sur la littérature scientifique	16
➔ Nouvelles internationales	18
➔ Chapeau!	19
➔ Le courrier du lecteur	21



MOT DE LA COORDONNATRICE DU PAG

Voici pour ce nouveau numéro un thème fort intéressant : les municipalités ! Si la famille est le premier milieu de vie des jeunes, les municipalités viennent vite derrière. Et les municipalités, véritables gouvernements locaux, disposent de nombreux leviers pour agir sur les habitudes de vie de leur population. Vous trouverez donc dans ce numéro de nombreux articles instructifs sur le thème des municipalités, rédigés par de nombreux partenaires, notamment du monde municipal.

L'article de fond, présenté par le Carrefour action municipale et famille, expose ce qu'il se fait dans le cadre du programme sur les politiques familiales municipales du ministère de la Famille et des Aînés. De nombreuses municipalités ont, à ce jour, développé une politique familiale municipale, dont plusieurs comportent un volet sur les saines habitudes de vie.

D'autres articles portent sur les outils que l'urbanisme offre pour rendre les environnements favorables aux saines habitudes de vie. Notamment, un article traite du projet de loi du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme, projet de loi qui se veut une actualisation de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adoptée en 1979. De plus, vous constaterez comment le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) constitue un levier pour améliorer les saines habitudes de vie.

Ne manquez pas l'entrevue avec Éric Forest, maire de Rimouski. La Ville de Rimouski a notamment interdit, en décembre dernier, la vente de boissons énergisantes dans son périmètre.

Comme Rimouski, plusieurs partenaires du PAG ont entrepris des initiatives dans le but de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie, que vous pourrez lire dans de nombreux autres articles.

Bonne lecture !

Lyne Mongeau, coordonnatrice du PAG



POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES ET CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Depuis septembre 2011, le Carrefour action municipale et famille (CAMF) est le porteur d'un projet prometteur dont le point culminant est la mise en œuvre d'un contenu de formation (outils et guide) à l'intention des élus et des responsables municipaux sur l'importance de planifier des initiatives pour les saines habitudes alimentaires et un mode de vie actif dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action d'une politique familiale municipale (PFM). Six municipalités issues de trois régions participent actuellement à ce projet. Ces projets pilotes permettront de mettre à l'épreuve le matériel et le contenu développés pour ensuite pouvoir l'étendre sur l'ensemble du territoire québécois. Ce projet est rendu possible grâce au soutien et à l'appui financier de Québec en Forme.

Une PFM est un cadre de référence, et le plan d'action qui y est associé interpelle tous les acteurs du milieu, favorise la concertation et démontre la volonté des décideurs d'agir afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi d'actions en faveur des familles.

Au Québec, on compte actuellement 660 PFM mises en œuvre ou en processus d'élaboration dans l'ensemble des régions. Depuis trois ans, la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) s'est ajoutée aux initiatives entreprises par les municipalités pour agir concrètement en fonction des familles et des aînés. Le ministère de la Famille et des Aînés a mandaté le CAMF pour accompagner les municipalités dans l'élaboration et la mise à jour d'une PFM et d'une démarche MADA.

Pour ceux et celles qui souhaitent améliorer leurs habitudes de vie, la volonté individuelle est indispensable pour atteindre les buts fixés, qu'il s'agisse de bouger plus, de manger mieux ou de cesser de fumer. Toutefois, certains facteurs externes tels que les environnements physique, socioculturel, politique et économique¹ contribuent considérablement à soutenir

les individus dans l'adoption de saines habitudes de vie et, ainsi, à freiner l'augmentation des maladies chroniques qui ont des effets dévastateurs chez les populations, les familles et les sociétés.

Le Carrefour action municipale et famille (CAMF) est d'avis que l'état de santé des familles est largement influencé par leur milieu de vie et croit fermement que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la promotion des environnements favorables aux saines habitudes de vie en élaborant une politique familiale municipale (PFM). Les plans d'action des PFM débordent de mesures qui favorisent un mode de vie physiquement actif ou qui encouragent une saine alimentation.

En élaborant une PFM, une municipalité peut mettre en place un **environnement physique** favorable, par l'aménagement urbain, l'aménagement des rues, l'aménagement de milieux de vie sécuritaires, l'offre d'un réseau de transport collectif, la présence d'installations sportives et l'accès à des aliments sains à faible coût. Les mesures suivantes, issues de plans d'action de PFM, ont des répercussions positives et directes sur la santé des familles :

- Construire ou réaménager des lieux pour les activités sportives ou récréatives.
- Élaborer un plan de développement de sentiers cyclables.
- Démarrer un projet de cuisine collective et communautaire.
- Favoriser l'accès à des aliments sains à l'intérieur des infrastructures municipales, sportives et communautaires.
- Aménager des commodités pour favoriser le transport actif.
- Améliorer la sécurité dans la municipalité par l'implantation d'une nouvelle signalisation.

De plus, une municipalité peut agir sur l'**environnement socioculturel** afin de le rendre favorable. À titre d'exemple, elle peut collaborer avec le CLSC et les journaux locaux dans le cadre d'une campagne de sensibilisation aux saines habitudes de vie et peut inviter des organismes à tenir des activités de prévention et d'information sur les bienfaits d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif.

Par l'élaboration d'une PFM, les élus municipaux peuvent aussi agir en faveur des saines habitudes de vie en intervenant sur l'**environnement politique**. Par exemple, ils peuvent adopter des règlements sur le zonage limitant la présence de restauration rapide à proximité des écoles ou demander aux employeurs d'offrir à leur personnel des horaires flexibles pour favoriser la pratique de l'activité physique sur l'heure du midi.

Finalement, avec une PFM, une municipalité peut modifier des éléments de l'**environnement économique** pour favoriser l'activité sportive et la saine alimentation, par exemple en offrant des activités de loisirs gratuites, en soutenant les familles afin qu'elles puissent acquérir de l'équipement sportif à moindre coût, en mettant sur pied un bazar pour les familles ou encore en rendant accessibles, gratuitement ou à faible coût, des locaux pour la mise en place d'une cuisine collective.

Une municipalité qui intègre la dimension des saines habitudes de vie comme axe stratégique dans sa PFM se donne les moyens de mieux structurer les initiatives en la matière et d'aller encore plus loin dans cette voie. En améliorant les conditions de vie des familles, elle investit dans l'avenir de sa communauté.

Source : **Maryse Bédard-Allaire**,
Carrefour action municipale et famille

1. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Pour une vision commune des environnements favorables à la saine alimentation, à un mode de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids*, document rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec. [À paraître].

➔ ENTREVUE

LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS POUR LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES



M. Éric Forest
Maire de la Ville de Rimouski

M. Éric Forest, récréologue de formation, est maire de la Ville de Rimouski depuis 2005 et président de l'Union des municipalités du Québec. Très engagé dans son milieu, M. Forest a accepté de répondre à nos questions sur sa vision du rôle des municipalités dans la création d'environnements favorables à la santé.

Q. La Ville de Rimouski est très proactive dans la création d'environnements favorables à la saine alimentation et à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif chez les citoyens. Pouvez-vous nous donner quelques exemples d'initiatives mises en place à Rimouski ?

R. Il y a quelques années, Rimouski a été la première municipalité à faire un bilan de la pratique de l'activité physique et des loisirs chez les 4-12 ans. À l'hiver 2010, à l'occasion de la Tournée des ambassadeurs, la Ville a signé la déclaration d'engagement à poursuivre ses efforts en matière de qualité de vie des citoyens, notamment par la création

« La collaboration entre les divers acteurs ayant un impact sur la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie n'est pas naturelle, ni suffisante. Le défi est collectif et il touche autant le milieu municipal que les milieux de la santé et de l'éducation. »

Éric Forest, maire
de la Ville de Rimouski

d'environnements propices à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie. Inscrite au Défi Santé 5-30 Équilibre, Rimouski a adopté, en 2011, un plan de mobilité active, pour faire redécouvrir aux citoyens le plaisir associé à la marche et au vélo, et rendre plus facile et plus agréable le choix du transport actif. De plus, la Ville a mis en place des mesures facilitant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif : bains et patinage libres offerts gratuitement aux citoyens, équipements de plein air disponibles sans frais dans les parcs pendant la semaine de relâche, etc. La Ville a également encadré la vente de boissons énergisantes dans les établissements municipaux et mis en place des ateliers sur l'alimentation. Finalement, la Ville de Rimouski aménagera un parcours « santé » à l'intention des aînés dans le parc Beauséjour, dans le cadre du programme *Municipalité amie des aînés*.

Q. En tant que président de l'Union des municipalités du Québec, croyez-vous que les municipalités ont la responsabilité de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie ?

R. C'est une responsabilité incontournable et nous devons réaliser que nos communautés changent rapidement, les écarts augmentent entre les personnes économiquement fragiles et les bien nantis. Nous devons réfléchir à des environnements favorables aux saines habitudes de vie sur les plans des aménagements, des équipements et des conditions de pratique.

Q. Comment percevez-vous le rôle des municipalités dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie ?

R. Les leviers municipaux sont importants pour la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. La municipalité encourage la mise en place et l'entretien d'infrastructures de loisir, de marchés publics ou de jardins communautaires, par exemple. La municipalité peut aussi favoriser un environnement socioculturel favorable en offrant une programmation et des services diversifiés, continus et adaptés aux besoins de divers groupes de la population.

La municipalité a aussi le pouvoir d'adopter des politiques municipales familiales de loisir, de signer des ententes avec le milieu scolaire pour favoriser l'accès aux infrastructures, de revoir le règlement de zonage afin de limiter les restaurants rapides autour des écoles et d'aménager des circuits de mobilité active (sentier pédestre, sentier de ski de fond, piste cyclable, etc.). La municipalité peut également favoriser l'accès économique aux activités physiques par une tarification avantageuse des services.

La municipalité, de concert avec les organismes du milieu, peut améliorer la qualité de vie des citoyens.

Q. Dans un contexte où de nombreux projets ciblant la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie émergent, craignez-vous que les acteurs municipaux soient sursollicités ?

R. Il est clair qu'il y a un déséquilibre entre les fonctions traditionnelles d'une municipalité et cette nouvelle réalité, c'est la raison pour laquelle nous avons amorcé la grande consultation qui nous conduira au dépôt d'un livre blanc sur la municipalité de demain. J'encourage d'ailleurs toutes les municipalités à participer à cette consultation en visitant le www.livreblancmunicipal.ca.

Q. Y a-t-il des démarches préalables ou complémentaires qui devraient être entreprises pour faciliter l'adhésion des acteurs municipaux au mouvement en faveur des environnements favorables aux saines habitudes de vie ?

R. À mon avis, il faut vulgariser le concept des saines habitudes de vie, suggérer des gestes simples et efficaces à prioriser et encourager le partenariat entre le milieu de la santé, le milieu scolaire et le milieu municipal. De plus, il faut développer le mouvement avec les communautés qui sont prêtes et ne pas attendre un programme qui touchera les 1113 municipalités du Québec. Le succès des unes entraînera la participation de celles qui hésitent encore aujourd'hui.

Source : Entrevue réalisée par **Marie-Pier Parent**,
ministère de la Santé et des Services sociaux

➔ EN MANCHETTE

PROJET DE LOI N^o 47 : **LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET L'URBANISME**

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme fait partie des grands changements législatifs des années 1970. Malgré les progrès enregistrés depuis plus de 30 ans en matière d'aménagement et d'urbanisme, force est de constater que les conditions et les valeurs qui ont inspiré le contenu de cette loi ont bien changé depuis cette époque. C'est pourquoi, au printemps 2006, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a entrepris un vaste chantier qui l'a mené à présenter un projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme le 8 décembre dernier.

Cette nouvelle loi doit certes favoriser une certaine continuité, mais également répondre à d'énormes défis, dont :

- Contribuer à la mise en œuvre du concept de développement durable ;
- Établir de nouveaux rapports entre le gouvernement et le milieu municipal en matière d'aménagement et d'urbanisme ;
- Trouver un équilibre entre les valeurs associées au maintien des droits des citoyens et le pouvoir des élus d'agir pour le bien commun et le développement durable ;
- Contribuer à assurer la vitalité des territoires et améliorer la qualité du cadre de vie des citoyens ;
- Rendre notre « système de planification » plus efficace sur le plan opérationnel en réduisant le nombre d'étapes et de documents soumis au contrôle gouvernemental ;
- Faciliter l'émergence de pratiques qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et à la lutte contre les gaz à effet de serre ;
- Mesurer les progrès vers la durabilité à l'aide de cibles et d'indicateurs décrivant la contribution apportée par l'aménagement et l'urbanisme.

L'élaboration de ce projet de loi a nécessité, dès le départ, de larges consultations et la participation active des principaux partenaires : le milieu municipal, les ministères et mandataires, les organismes professionnels, incluant ceux des intervenants préoccupés par les questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

L'année 2012 sera marquée par la poursuite des consultations, tant individuelles que publiques, de manière à ce que le projet de loi soit adopté.

Source : **Jacques Boivin**, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES ET LA CRÉATION D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE

L'industrie bioalimentaire est présente partout sur le territoire québécois et constitue, de ce fait, un levier économique important pour les différentes régions du Québec. L'industrie de la transformation alimentaire se classe, en général, parmi les quatre premières industries manufacturières. Elle est fortement concentrée dans les régions de Montréal et de la Montérégie, qui génèrent près de 60% des livraisons manufacturières de l'industrie de la transformation alimentaire.¹

Parallèlement à cette réalité économique, on observe au Québec une conscientisation accrue de la population quant à l'achat local ainsi qu'à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie. De la terre à la table, tous les acteurs ont un rôle important à jouer afin qu'un plus grand nombre d'aliments de haute valeur nutritive soient commercialisés et rendus accessibles à l'ensemble des régions et municipalités du Québec.

Pour l'industrie bioalimentaire en région, quelques perspectives en réponse à cette tendance émergente sont prometteuses, notamment l'agriculture biologique et la transformation de produits à valeur ajoutée. Par exemple, dans la région du Centre-du-Québec, l'industrie de la canneberge et des petits fruits est un secteur fertile pour l'avenir et suscite beaucoup d'intérêt des consommateurs. Il en est de même des produits laitiers de spécialités, comme le lait de chèvre ou de brebis ainsi que les viandes de spécialités. D'autres régions telles que le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord et la Montérégie se positionnent avantageusement au chapitre de l'industrie des petits fruits. Fort heureusement, les petits fruits gagnent en popularité au Québec et sont de plus en plus utilisés pour la consommation courante.

On ne peut passer sous silence l'engouement pour les circuits courts (coopératives, comptoirs maraîchers, marchés ambulants, kiosques à la ferme, autocueillette, agrotourisme, etc.). À cet égard, on peut mentionner diverses initiatives locales et régionales qui suscitent un intérêt grandissant, dont l'agriculture soutenue par la communauté de même que les marchés publics qui se multiplient en région et où l'abondance de fruits et légumes frais encourage la saine alimentation et le contact direct entre le producteur ou le transformateur et le consommateur.

Toujours dans un souci de pérennité économique, la Filière agroalimentaire du Québec a fondé l'organisme Aliments Québec, dont le but est de contribuer à l'essor de l'industrie bioalimentaire régionale en favorisant sur les lieux de vente l'accès à des produits frais et transformés bien de chez nous. On estime qu'environ 56% des achats alimentaires des Québécois proviennent de fournisseurs du Québec¹. Un soutien public aux entreprises du secteur bioalimentaire au moyen d'incitatifs financiers à commercialiser des aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé est présentement offert au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) par le biais du Programme de soutien à l'innovation de Transformation alimentaire Québec (TRANSAQ). L'élaboration de cahiers de charges spécifiques à chaque secteur de l'industrie permettant de baliser les bonnes pratiques en matière de qualité nutritionnelle est ainsi encouragée (par exemple, le programme Melior).

Une saine alimentation commence par des environnements qui permettent d'avoir accès physiquement et économiquement à des produits frais de qualité. Un enjeu de taille se présente aux acteurs de l'industrie bioalimentaire et des milieux ruraux du Québec, soit celui de répondre aux besoins des consommateurs, de voir à l'implantation d'initiatives qui donnent accès à des produits de haute valeur nutritive, et ce, tout en favorisant la santé économique du secteur. À la lumière de l'intérêt croissant que suscitent les diverses initiatives mentionnées dans cet article, l'audace de ceux qui acceptent d'agir dans l'intérêt de la santé de la population du Québec et dans l'intérêt du développement économique des entreprises de chez nous semble récompensée. Mais à quand des fruits et des légumes du Québec dans tous les supermarchés?

Source : **Nathalie Veilleux**, Québec en Forme

1. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.



LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : UNE OCCASION DE SOUTENIR LES SAINES HABITUDES DE VIE

Au mois de décembre 2011, le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) a été adopté par les élus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), après une série de consultations publiques très courues où les cinq directions de la santé publique situées sur le territoire de la CMM ont chacune présenté un mémoire.

En conformité avec les orientations gouvernementales et les dispositions légales qui le régissent, le PMAD définit des objectifs et mesures associés à trois grandes orientations : l'aménagement du territoire, le transport et la protection de l'environnement.

UNE POLITIQUE PUBLIQUE FAVORABLE AUX SAINES HABITUDES DE VIE

En matière d'aménagement du territoire et de transport, plusieurs objectifs et mesures du PMAD favorisent les saines habitudes de vie et un mode de vie physiquement actif.

Les TOD (*Transit-Oriented Development*) constituent la stratégie principale d'aménagement du territoire du PMAD. Un TOD est un secteur d'environ 1 km, offrant logements, emplois et commerces, situé à distance de marche d'un point d'accès important du réseau de transport en commun (ex. : arrêt d'autobus, gare de train, station de métro)¹. Le TOD est conçu pour le piéton et favorise ainsi le transport actif. Le TOD contribue aussi à l'utilisation du transport en commun. L'objectif de la CMM est de hausser de 30 % la part modale de ce mode de déplacement d'ici dix ans, en apportant des améliorations au réseau. Le développement des réseaux cyclables utilitaires et récréatifs interconnectés est aussi mis de l'avant.

Le PMAD concerne aussi, indirectement, l'accès à une saine alimentation, par des objectifs et mesures de mixité des fonctions urbaines et de mise en valeur du territoire agricole, mais cet aspect pourra être approfondi par d'autres instances territoriales comme les MRC et les municipalités.

UNE BONNE OCCASION DE CONSOLIDER URBANISME ET SANTÉ PUBLIQUE

La démarche d'élaboration du PMAD a constitué pour la CMM une occasion d'intégrer les préoccupations relatives à la santé et aux saines habitudes de vie dans une politique publique territoriale sur l'aménagement et le transport. Les consultations publiques ont permis la présentation des enjeux de santé, d'aménagement et de transport, et ont montré la pertinence de la participation des intervenants de la santé publique au débat.

Source : **Sophie Paquin**, Direction de la santé publique de Montréal

1. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, *Orienter 40 % de la croissance des ménages aux points d'accès du transport en commun métropolitain structurant*, [En ligne]. [pmad.ca/orientations/amenagement/objectifs/orienter-40-de-la-croissance-des-menages-aux-points-daccés-du-transport-en-commun-metropolitain-structurant/].

LES MUNICIPALITÉS S'ENGAGENT DANS LE DÉFI SANTÉ

Pour une deuxième année consécutive, toutes les municipalités du Québec étaient invitées à s'engager dans le Défi Santé 5-30 Équilibre, en mobilisant familles et citoyens à l'égard des saines habitudes de vie. C'est plus de 250 municipalités qui ont répondu à l'invitation et qui se sont engagées dans le Défi Santé 2012.

Que ce soit en matière d'aménagement, de transport actif, d'équipements, d'infrastructures ou de politiques municipales, les municipalités participantes ont regorgé d'idées et de projets novateurs pour relever le Défi :

- création d'espaces verts sécuritaires;
- nouvelles pistes cyclables;
- délimitation de corridors de marche ou de corridors scolaires;
- politiques alimentaires dans les installations municipales;
- réglementation ou tarification ciblée;
- bonification des infrastructures et équipements sportifs;
- amélioration de l'offre alimentaire dans les machines distributrices, les marchés publics, les menus d'aré纳斯, etc.

Les municipalités jouent un rôle déterminant dans la promotion des saines habitudes de vie et la mise en place de mesures facilitant l'adoption d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif. Le Défi Santé est une belle occasion pour elles de créer de nouveaux partenariats et de mettre en place certains comités qui s'assureront d'intégrer la préoccupation des environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les décisions quotidiennes.

Pour connaître les initiatives des municipalités qui ont participé au Défi Santé 2012, rendez-vous au www.defisante.ca.

Source : **Marie-Pier Parent**, ministère de la Santé et des Services sociaux

➔ PLEINS FEUX SUR LES RÉGIONS

UNE COLLABORATION NÉCESSAIRE DEVANT DES ENJEUX DE TAILLE !

Lorsqu'il s'agit de favoriser les déplacements actifs des élèves du primaire entre la maison et l'école, c'est tout l'environnement que ces jeunes sont susceptibles de parcourir qui devrait être sécurisé. Il est normal qu'une attention particulière soit portée à la sécurité aux abords de l'école, puisque c'est vers cet endroit que tous les élèves se dirigent.

Toutefois, il ne faut pas oublier que si des obstacles se dressent en amont sur le chemin de l'école, de nombreux élèves – et parents – seront moins prompts à opter pour la marche ou le vélo. Une étude récente de l'Institut national de santé publique du Québec vient d'ailleurs mettre en lumière les lieux où se produisent le plus fréquemment les accidents impliquant des élèves du primaire lorsque ceux-ci se rendent à pied ou à vélo à l'école¹. Selon cette étude, seul un quart de ces accidents se produit dans l'environnement immédiat de l'école. C'est dire l'importance d'agir à l'échelle du quartier et de ne pas limiter les interventions à la zone scolaire !

Il est également important de se rappeler que les interventions requises pour la promotion des déplacements actifs se doivent d'être diverses et que, par conséquent, la collaboration d'une multitude d'acteurs différents est nécessaire. C'est dans cette

optique que des représentants du domaine de l'éducation, de la santé et des affaires municipales des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches se sont réunis, le 25 janvier dernier, lors du déjeuner-bilan du programme *Mon école à pied, à vélo*, mis en œuvre dans ces régions par Accès transports viables et Vivre en Ville. Ce déjeuner-bilan a été l'occasion pour les participants d'exprimer leurs préoccupations quant à la sécurité et à la santé des élèves du primaire, mais également de rencontrer de nouveaux interlocuteurs et d'entamer de nouvelles collaborations. Une opération de réseautage réussie !

Source : **Louis Bernier-Héroux**, Accès transports viables

1. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Sécurité des élèves du primaire lors des déplacements à pied et à vélo entre la maison et l'école au Québec*, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

DES PARCS MIEUX AMÉNAGÉS POUR DONNER LE GOÛT DE BOUGER !

À l'automne 2011, en collaboration avec ses partenaires, le Comité régional estrien sur les saines habitudes de vie a officiellement lancé le projet *Bien manger, bien bouger* en Estrie. Un des volets de ce projet porte sur la mise en œuvre d'actions visant à améliorer l'état des parcs estriens afin qu'ils soient accessibles, attrayants et sécuritaires.

**BIEN MANGER
BIEN BOUGER
EN Estrie**

À l'heure où les bienfaits de l'activité physique et d'une bonne alimentation sont au cœur des discussions, le lien entre l'environnement bâti et les saines habitudes de vie n'est pas toujours facile à établir. Ce lien est toutefois de plus en plus documenté, et dans l'ensemble des écrits, on souligne que des parcs bien pensés et bien aménagés invitent à la pratique d'activités physiques et sportives.

Le Conseil Sport et Loisir de l'Estrie (CSLE) est responsable de la réalisation de ce volet du projet. Le CSLE œuvre depuis plus de dix ans auprès des municipalités de la région afin d'informer les acteurs sur les normes et les recommandations existantes en matière d'aménagement. Grâce au projet *Bien manger, bien bouger* en Estrie, le CSLE mènera des interventions de plus grande envergure au cours des deux prochaines années pour harmoniser les actions et outiller davantage tous les intervenants de la région.

Depuis le mois d'octobre, le CSLE rencontre chacune des municipalités de l'Estrie afin de présenter aux acteurs du milieu (décideurs, professionnels en loisir, bénévoles, etc.) un état de situation de leurs parcs (bons coups, constats, etc.) et d'échanger sur des recommandations et des ressources disponibles pour les aider dans la réalisation de projet visant à améliorer l'état des équipements sportifs et récréatifs. À ce jour, 46 municipalités ont participé aux rencontres, et les acteurs de 35 autres municipalités seront visités d'ici la fin du mois de mai. La réponse des milieux ainsi que la richesse des échanges qui ont eu lieu lors des rencontres surpassent les attentes !

D'ici juin 2013, d'autres actions viendront appuyer les démarches en cours, notamment la rédaction de fiches d'information sur l'aménagement optimal de différents équipements (exemple : surfaces multifonctionnelles, patinoires extérieures et patinoires couvertes, espaces de jeux d'eau, etc.) et la réalisation de fiches « prêt à construire » qui serviront à inspirer les décideurs sur le type d'aménagement qu'ils pourraient réaliser dans leur municipalité.

Source : **Christine Baron**, Conseil Sport et Loisir de l'Estrie

INITIATION AU PATINAGE EN MILIEU MULTICULTUREL

Depuis 2010, le regroupement Chomedey en Forme et la Ville de Laval offrent des séances d'initiation au patinage sur glace à des jeunes de 5 à 12 ans et à leurs parents. Chomedey est un milieu multiethnique qui regroupe un grand nombre de jeunes familles. Plusieurs de ces familles vivent une situation économique précaire et ont peu accès à des activités physiques encadrées en dehors du contexte scolaire. La mise en place d'une activité attrayante pour ces familles était donc impérieuse.

Le choix de l'activité a été facilité par les demandes des parents et l'intérêt des enfants pour notre sport national, le hockey. L'activité a vite connu un succès et le nombre de séances offertes a augmenté la deuxième année.

Plusieurs raisons expliquent le succès de cette initiative : proximité des patinoires, prêt de patins (facteur important en milieu défavorisé), promotion et inscription dans les écoles, collaboration du moniteur de parc de la Ville.

En plus de faire bouger les jeunes et leurs parents, cette initiative est une occasion pour les familles immigrantes arrivées depuis peu de s'adapter à notre climat et de profiter des joies de l'hiver.

Vous trouverez la vidéo de cette initiative sur le site de Québec en Forme : www.quebecenforme.org, section *Galerie vidéo*.

Source : **Sylvie Durand**, Québec en Forme

LA NOUVELLE PATINOIRE ATTIRE LES FOULES À MCMASTERVILLE

La nouvelle patinoire extérieure de McMasterville a de quoi faire tourner les têtes. Dotée d'un immense toit en bois, la nouvelle infrastructure multiusage offre un lieu de rassemblement qui se rapproche de l'aréna... à une fraction du prix.

Correspondant aux normes de la Ligue de hockey junior majeur du Québec, la nouvelle patinoire du parc Ensoleillé de McMasterville attire les foules depuis le début de l'hiver en offrant un environnement unique aux citoyens pour pratiquer les sports d'hiver.

La structure de bois comporte un système d'éclairage à six réglages digne d'un aréna et est construite sur une surface bétonnée. Des haut-parleurs et des estrades sont aussi intégrés à la structure pour les événements plus animés. Une nouvelle surfaceuse a même été achetée pour l'entretien de la glace. Des baies vitrées élevées viennent également réduire les désagréments pour les joueurs en les protégeant des vents.

« Avec ces nouvelles installations, on a une offre en loisirs qui se démarque et qui n'a rien à envier aux villes de plus grande taille »

Gilles Plante, maire
de McMasterville

Bénéficiant de l'aide financière du Fonds chantiers Canada-Québec, la Ville a pu réaliser les travaux au coût de 5,8 M\$.

Ces travaux comprenaient également la rénovation de la piscine extérieure du parc Ensoleillé et la construction d'un bâtiment multifonctionnel. Celui-ci abrite à la fois les bureaux du personnel de surveillance de la piscine, les vestiaires de la piscine, les vestiaires des joueurs de hockey de même que le garage où est rangée la nouvelle surfaceuse.

Source : **Étienne Morissette**, Fédération québécoise des municipalités

« On pourra utiliser le toit 12 mois par année. On prévoit l'utiliser pour faire un cinéma extérieur, recevoir des spectacles ou accueillir des activités du camp de jour »,

Gilles Plante, maire
de McMasterville



Crédits : Ville de McMasterville

LA POLITIQUE ALIMENTAIRE DU CSSS DE LA BAIE-DES-CHALEURS

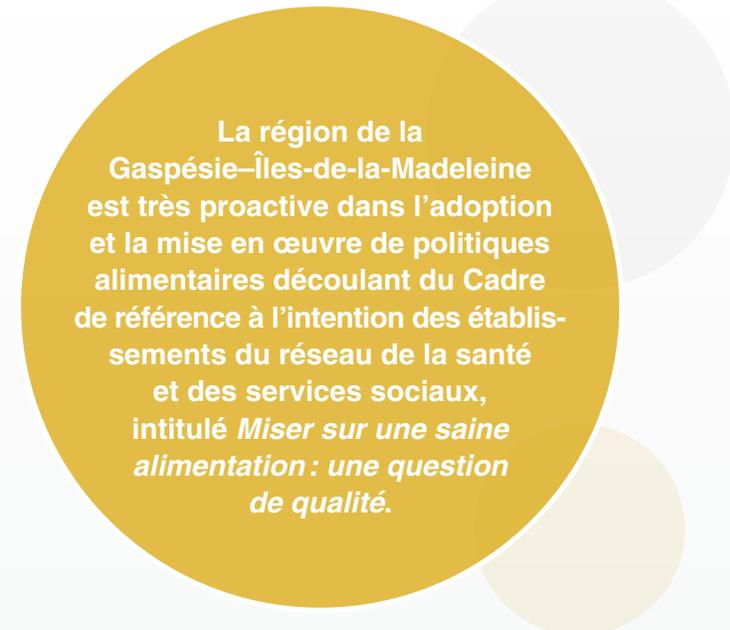
Au CSSS de la Baie-des-Chaleurs

Pour lancer l'adoption de sa politique alimentaire, le CSSS a distribué plus de 720 pommes aux employés de l'hôpital, des 5 CLSC et des 3 centres d'hébergement de son territoire, pommes qui ont été fournies par le producteur local Au verger en fête (Pointe-à-la-Croix). Les pommes distribuées étaient accompagnées d'une note du directeur général du CSSS, M. Jean-Philippe Legault, dans laquelle il affirmait la volonté du conseil d'administration et de la direction générale du CSSS de s'engager dans la promotion d'une saine alimentation.

L'activité a été si bien accueillie que le comité désire lancer une tradition à l'automne pour faire découvrir des produits locaux dont la Baie-des-Chaleurs peut se délecter !

La politique pour une saine alimentation de l'ASSS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sur la route

Lors d'une récente tournée sur le territoire, l'Agence de santé et de services sociaux a profité de l'occasion pour mettre au défi les traiteurs de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine d'offrir des menus respectant les critères de sa nouvelle politique pour une saine alimentation. C'est dans ce contexte que des employés du réseau ont expérimenté ce qu'est de bien manger en s'appuyant sur une politique alimentaire. Ils se sont régalés de minibagels



La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est très proactive dans l'adoption et la mise en œuvre de politiques alimentaires découlant du Cadre de référence à l'intention des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, intitulé *Miser sur une saine alimentation : une question de qualité*.

au blé entier, de morue finement apprêtée et de légumes frais et croquants. La satisfaction était au rendez-vous, mais le plus éloquent était la fierté des traiteurs ayant su relever le défi !

Source : **Éloïse Bourdon**, Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

DÉCLIC LOISIR : L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DES 14-35 ANS DANS LE DOMAINE DU SPORT, DU LOISIR ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Grâce à l'initiative du Forum Jeunesse de l'île de Montréal, un groupe de partenaires montréalais, sous la coordination de Sport et Loisir de l'île de Montréal, se sont réunis pour élaborer, en 2007, *Déclic Loisir*, un plan d'action pour favoriser l'engagement et la participation des 14-35 ans dans le domaine du loisir, du sport et de l'activité physique.

Ce plan d'action comporte deux axes. Le premier axe concerne l'offre d'activités pour les 16-35 ans. Il vise l'offre et la promotion d'activités de loisir, de sports et d'activités physiques adaptés aux besoins, aux champs d'intérêt et aux modes de vie des 16-35 ans. Le deuxième axe, qui porte sur la relève chez les 14-30 ans, vise la « création de plates-formes d'accès aux occasions d'emploi et d'implication bénévole pour les jeunes de 14 à 30 ans dans le milieu du loisir, du sport et de l'activité physique »¹.

Après trois ans de mise en œuvre du plan d'action, 16 projets pilotes ont été menés à Montréal en lien avec les 2 axes, dont 6 de portée régionale. Les 1 628 jeunes joints dans ces projets pilotes ont participé à l'organisation de 38 % des activités, et 69 % des activités ont été assurées d'une continuité.

Un fonds d'initiatives de 69 000 \$ a été créé pour favoriser et soutenir la pratique libre ou structurée de loisirs, de sports et d'activités physiques ainsi que pour permettre l'expérimentation de nouvelles initiatives (journées « découvertes ») sans que le coût représente un frein à la participation à ces initiatives.

Source : **Luc Toupin**, Alliance québécoise du loisir public

1. *Déclic Loisir : document de présentation*, [En ligne]. [www.urls-montreal.qc.ca/FichiersUpload/Pages/fichiers/DocumentDeclicLoisir.pdf], 2007.

➔ FORMATION

UNE ASSOCIATION DYNAMIQUE

L'International Society for Behavioral Nutrition and Physical Activity (ISBNPA), qui regroupe 400 membres originaires de 29 pays, fête ses 10 ans cette année. Cette jeune association dynamique est la seule association internationale qui a au cœur de sa mission à la fois la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif.

Par ses congrès extrêmement intéressants et sa revue bien ciblée, l'ISBNPA a rapidement établi sa crédibilité. Sa mission est de stimuler, promouvoir et faire avancer l'excellence dans la recherche en alimentation et en activité physique. Bien que sa dénomination comporte la notion de comportements, ses travaux portent tout autant sur les politiques publiques que sur la modification des environnements. L'ISBNPA constitue une source d'information scientifique de haute qualité sur des sujets qui nous animent grandement!

Chaque année, l'ISBNPA organise un congrès dans le monde. Celui de 2003 s'est tenu au Québec. Celui de 2012 aura lieu

à Austin, au Texas, du 23 au 26 mai. Voici quelques sujets qui y seront abordés: les interventions en nutrition auprès des groupes socio-économiquement défavorisés, l'état de la recherche internationale sur l'activité physique et l'environnement bâti par le professeur Sallis, la promotion de la santé à l'ère de l'engagement, la modification des environnements qui ne favorisent pas un style de vie sain et l'amélioration de la santé pour le plus grand nombre ainsi que la promotion des comportements sains par le bon usage des médias!

Pour en savoir plus: www.isbnpa.org.

Source: **Lyne Mongeau**, ministère de la Santé et des Services sociaux

CONGRÈS EUROPÉEN SUR L'OBÉSITÉ

Du 9 au 12 mai 2012 se tiendra à Lyon, en France, le 19^e European Congress on Obesity. Ce congrès européen s'adresse à tous les intervenants et professionnels de la santé qui travaillent sur la problématique du poids.

La période d'inscription au congrès se termine le 1^{er} mai et l'inscription peut se faire en ligne. Le programme scientifique préliminaire comprend cinq blocs, dont un sur la prévention et l'environnement.

Pour tout savoir sur le congrès, visitez le www.eco2012.org.

Source: **Yves G. Jalbert**, Institut national de santé publique du Québec

➔ LE COIN LECTURE

STRATÉGIE SUR L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, a dévoilé, le 10 novembre 2011, la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, intitulée *Nos territoires: y habiter et en vivre!*.

Cette stratégie, ainsi que le projet de loi-cadre qui l'accompagne, déposé le même jour à l'Assemblée nationale, vise à amener les ministères et organismes publics touchés à adapter leurs actions pour mieux servir les collectivités des différents territoires du Québec, de concert avec les élus municipaux, les collectivités et les autres acteurs du développement.

L'un des objectifs de la Stratégie est la promotion et le développement de l'utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif. Ces modes de transport contribuent à la préservation de l'environnement et à la viabilité urbaine, notamment en favorisant les saines habitudes de vie, en diminuant la congestion routière, en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en facilitant l'accès aux lieux de travail.



Stratégie
Nos territoires:
y habiter
et en vivre!

Pour en savoir davantage sur la Stratégie et ses objectifs, rendez-vous au www.mamrot.gouv.qc.ca/occupation-des-territoires.

Source: **Rachel Migué**, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

L'INFLUENCE DES POLITIQUES AGROALIMENTAIRES SUR L'ALIMENTATION ET LE POIDS

L'Institut national de santé publique du Québec a publié en 2011 un avis scientifique intitulé *L'influence des politiques agroalimentaires à caractère économique sur l'alimentation et le poids*. Ce document montre que certaines politiques agroalimentaires à caractère économique ont eu un impact, anticipé ou non, sur l'alimentation de la population par leur influence sur le prix, la disponibilité ou la qualité nutritionnelle des aliments.

Selon l'état actuel des connaissances scientifiques, certaines orientations auraient avantage à être adaptées au contexte québécois :

- Accroître la présence de marchés publics offrant des fruits et légumes, notamment dans les zones défavorisées en milieu urbain ou rural ;
- Élaborer une politique de la transformation cohérente avec les objectifs de santé publique ;
- Mettre sur pied un programme scolaire, basé sur une stratégie d'approvisionnement local, dans le but d'offrir des fruits ou des légumes et du lait aux élèves des écoles primaires et secondaires québécoises.

Guide
L'influence des politiques agroalimentaires à caractère économique sur l'alimentation et le poids



L'avis scientifique et sa synthèse sont publiés dans le site Web de l'Institut, au www.inspq.qc.ca, section *Publications*.

Source : **Yves G. Jalbert**, Institut national de santé publique du Québec

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE CHEZ LES ADOLESCENTES

En collaboration avec Québec en Forme, Kino-Québec publiera sous peu le guide traitant de l'activité physique et sportive des adolescentes : bilan, perspectives et pistes d'action, qui se veut une actualisation de son rapport de 1998, intitulé *Les filles, c'est pas pareil !*, qui soulignait des différences importantes entre la pratique de l'activité physique des filles et celle des garçons.



Rapport
Les filles, c'est pas pareil !,
publié en 1998

Dans son nouveau guide, Kino-Québec décrit la pratique d'activités physiques et sportives chez les adolescentes. Il traite des facteurs déterminants, tant individuels qu'environnementaux, qui peuvent influencer leur pratique d'activités physiques et sportives. Il présente également une variété de stratégies et de mesures afin de répondre à leurs champs d'intérêt. Enfin, il donne des exemples de projets mis en œuvre notamment au Québec pour encourager et favoriser la pratique d'activités physiques et sportives chez les adolescentes.

Pour consulter le nouveau guide de Kino-Québec, surveillez la publication du nouveau guide de Kino-Québec au www.kino-quebec.qc.ca.

Source : **Monique Dubuc**, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

POUR UN HABITAT FAVORABLE À LA SANTÉ: LES CONTRIBUTIONS DES VILLES

Le Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé a produit le document intitulé *Pour un habitat favorable à la santé: les contributions des villes*. Cet ouvrage traite des concepts de santé environnementale et d'inégalités en santé ainsi que du processus de mise en place d'un plan local de santé-environnement. Il décrit aussi plus spécifiquement l'impact des logements sur la santé (c'est-à-dire les liens entre urbanisme, logement et santé).

Le facteur environnemental est l'un des déterminants sociaux de la santé. Les villes ayant une responsabilité à l'égard d'un grand nombre de problématiques liées à l'environnement ont toute légitimité à se saisir des questions visant l'impact de l'environnement sur la santé.

L'objectif de ce guide est de contribuer à l'élaboration de politiques locales d'habitat favorable à la santé qui vont, espérons-le, faire en sorte que l'individu maîtrisera les effets sur sa santé de son environnement domestique et qui conduiront à réduire la durée des séjours en établissement hospitalier.

Document
*Pour un habitat
favorable à la santé:
les contributions
des villes*



On peut consulter l'ouvrage au www.villes-sante.com, section *Publications*, rubrique *Guides du Réseau*.

Source: **Yves G. Jalbert**, Institut national de santé publique du Québec

OUTIL DE PRÉPARATION EN MATIÈRE DE POLITIQUES MUNICIPALES

Les membres de l'Alberta Policy Coalition for Chronic Disease Prevention ont conçu un outil pour aider les municipalités à évaluer le niveau de réceptivité à des changements de nature politique, à adopter des politiques publiques saines et à déterminer des stratégies pour la mise en œuvre de telles politiques¹.



Outil de
préparation
en matière
de politiques

Une politique publique saine se définit comme toute politique, qui peut prendre la forme de projets de loi, de taxation, d'éducation obligatoire ou bien de mesure fiscale, par laquelle on cherche à améliorer la santé et le bien-être des individus, de la communauté ou de la population visée.

L'outil est un questionnaire auto-administré élaboré selon la théorie de la diffusion de l'information d'Everett Rogers. Il a été créé pour les municipalités, mais peut également être utilisé par d'autres types d'organisations comme les commissions scolaires ou les lieux de travail.

Pour consulter l'outil, publié en français et en anglais, se rendre au policyreadinesstool.com/the-tool.

Source: **Yves G. Jalbert**, Institut national de santé publique du Québec

1. C. I. J. NYKIFORUK et autres, *Outil de préparation en matière de politiques – Comprendre le niveau de préparation d'une municipalité pour accepter des changements de nature politique ainsi que des stratégies à suivre pour entreprendre ces démarches*, Edmonton, School of Public Health, University of Alberta, 2011.

ENVIRONNEMENTS PHYSIQUES EN MILIEU URBAIN

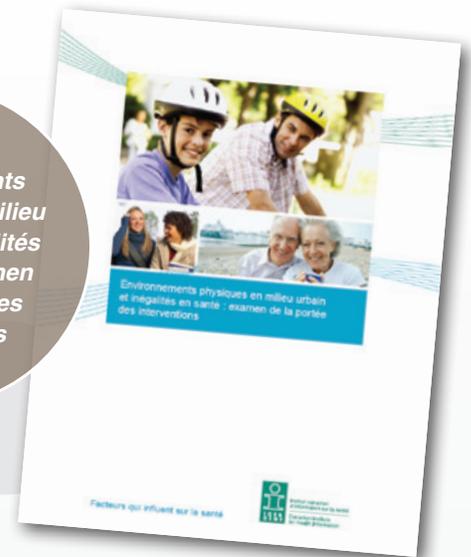
En 2012, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a publié deux rapports sur les environnements physiques en milieu urbain et inégalités en santé.

Le premier rapport intitulé *Environnements physiques en milieu urbain et inégalités en santé* se penche sur deux aspects de l'environnement physique en milieu urbain connus ayant des répercussions négatives sur la santé : la pollution de l'air extérieur et les chaleurs extrêmes.

Le premier chapitre donne un aperçu de la littérature sur le lien entre la pollution de l'air extérieur, le statut socioéconomique et les inégalités en santé. Il présente aussi des analyses sur la proximité résidentielle de sources de pollution connues et le taux d'hospitalisation pour les troubles circulatoires et respiratoires.

Le deuxième chapitre passe en revue la littérature sur les chaleurs extrêmes, le statut socioéconomique et les inégalités en santé. Il se penche sur le cas de Montréal et de Toronto pour illustrer la présence d'îlots et de micro-îlots de chaleur dans les grandes villes et leur lien avec le statut socioéconomique des résidents. Il présente aussi des analyses portant sur les visites au service d'urgence et les hospitalisations pour des troubles circulatoires et respiratoires au cours des journées de chaleur extrême et des courtes vagues de chaleur.

Rapport
*Environnements
physiques en milieu
urbain et inégalités
en santé : examen
de la portée des
interventions*



Le second rapport intitulé *Environnements physiques en milieu urbain et inégalités en santé : examen de la portée des interventions* vise à déterminer et à analyser l'étendue, la variété et la nature des interventions sur l'environnement physique urbain susceptibles d'atténuer les inégalités en santé en lien avec la pollution de l'air extérieur et les chaleurs extrêmes.

Le premier chapitre présente une typologie des mesures en place pour améliorer les environnements physiques en milieu urbain. Il explique aussi la portée et la nature de l'évaluation des interventions.

Le deuxième chapitre se penche sur l'intégration du concept d'équité aux interventions examinées en fonction de cinq catégories liées à l'équité, définies à la suite d'un processus de consultation. Le but du rapport est de contribuer à l'élaboration de politiques utiles, factuelles et tournées vers l'action qui auront une incidence positive sur les environnements physiques en milieu urbain et sur la santé des Canadiens.

Les rapports sont disponibles au www.icis.ca, section *Produits*, rubrique *Publications*.

Source : **Yves G. Jalbert**, Institut national de santé publique du Québec

Rapport
*Environnements
physiques en milieu
urbain et inégalités
en santé*



➔ LA BOÎTE À OUTILS

UN OUTIL WEB POUR **PROMOUVOIR LES LOISIRS ET LES SAINES HABITUDES DE VIE**

Un nouveau site Web a été mis en ligne dans le but de promouvoir les loisirs et les saines habitudes de vie auprès de la population de l'Estrie.



Ce site Web est un répertoire des ressources en loisirs et en saines habitudes de vie qu'offrent les territoires de MRC de l'Estrie. Selon le territoire de MRC choisi, l'utilisateur peut y trouver de l'information sur les activités physiques et sportives offertes, mais aussi sur les activités récréatives, sociales, communautaires et culturelles. On a également prévu d'ajouter dans le site Web des catégories d'information concernant les activités de cessation tabagique et l'offre d'activités liée à la saine alimentation, par exemple des ateliers parents-enfants offerts par une cuisine collective.

Selon Kino-Québec, le manque d'information sur les activités offertes est un motif souvent invoqué par les adultes et les jeunes pour expliquer leur non-participation aux activités physiques, sportives ou récréatives. Et quand cette information existe, elle est souvent éparpillée dans de multiples outils de communication. Ce nouvel outil Web permet d'uniformiser l'information et de présenter l'ensemble des ressources et de l'offre d'activités des partenaires qui contribuent à l'environnement, que l'on souhaite plus favorable aux saines habitudes de vie.

Le projet Web s'est déroulé de janvier à octobre 2011. Kino-Québec en a assuré la coordination, en collaboration avec des intervenants de la MRC du Haut Saint-François, du CSSS de la MRC-de-Coaticook et de Sherbrooke Ville amie des aînés. Une démarche d'analyse de besoins a permis d'établir des consensus parmi les intervenants locaux. Ces intervenants locaux ont eux-mêmes assuré la coordination locale de la collecte de l'information figurant dans le site, la saisie des données et la promotion du site en collaboration avec leurs partenaires locaux (CSSS, MRC, CLD, regroupements de partenaires de Québec en Forme et autres).

Ce site Web, à caractère régional, a été développé et conçu dans l'optique de pouvoir être reproduit ou repris aisément par les autres régions du Québec qui souhaiteraient s'en inspirer.

Pour visiter le répertoire, rendez-vous à l'adresse suivante : www.BougeEnEstrie.ca.

Source : **Daniel Auger**, Direction de la santé publique de l'Estrie

Le répertoire Web de ressources en loisirs et en saines habitudes de vie est basé, en partie, sur le *Répertoire des services en Loisir-Sport-Culture du Haut-Saint-François*. Ce document imprimé a été publié pour la première fois en 2008-2009, grâce à la collaboration de plusieurs partenaires du milieu, afin de répondre à un besoin exprimé par la population. Chaque année, plus de 150 organismes locaux sont invités à fournir les données qui apparaîtront dans le répertoire, qui est maintenant accessible aussi en ligne !

Source : **Sébastien Tison**, Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François



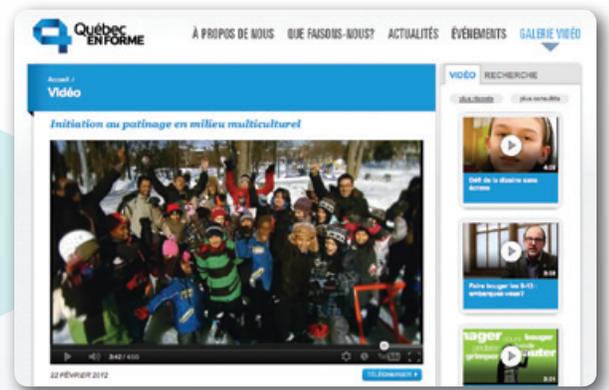
D'AUTRES CAPSULES BONS COUPS RÉALISÉES PAR QUÉBEC EN FORME

Encore cette année, Québec en Forme mettra en valeur des initiatives de regroupements locaux partout au Québec en réalisant huit nouvelles capsules vidéo.

Ces bons coups démontrent des initiatives simples et efficaces, tournées dans les communautés et commentées par différents acteurs du milieu. Une façon efficace de valoriser des actions tout en inspirant les communautés.

Voici quelques titres que nous réserve cette « 2^e Cuvée » de capsules. Nous vous invitons à les consulter et les partager via le site www.quebecenforme.org dans la section *Galerie Vidéo*.

- Initiation au patinage – *Chomedey en Forme*
- Défi de la dizaine sans écran – *Grouille-toi le Fjord*
- Transport collectif et Skibus – *Domaine du Roy en Forme*
- Jumelage avec le tournoi de hockey mineur Coupe Desjardins – *Les Îles en forme et en santé et Rocher Percé actif et en santé*



Totalisant près de 20 capsules, ces bons coups se veulent une démonstration d'actions locales servant à inspirer d'autres organismes et ainsi créer un mouvement en faveur des saines habitudes de vie dans les communautés.

Visitez www.quebecenforme.org pour voir l'ensemble des capsules!

Source: *Sylvie Durand*, Québec en Forme

➔ UN REGARD SUR LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

LES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES DANS L'ENVIRONNEMENT SCOLAIRE

À la suite de la publication de la *Politique-cadre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)*, l'Enquête sur l'offre alimentaire et d'activité physique dans les écoles primaires et secondaires du Québec a été menée. Au total, 202 écoles, dont 83 écoles primaires, 64 écoles secondaires publiques et 55 écoles secondaires privées, situées dans 11 des 17 régions administratives du Québec, ont participé à cette enquête. Cette enquête a notamment permis de répertorier les lieux où les jeunes pratiquent des activités physiques et sportives durant leur journée d'école. La collecte des données s'est déroulée de la mi-octobre 2008 à la mi-mars 2009. Les directions d'école ont rempli un questionnaire au sujet des infrastructures disponibles (intérieures et extérieures) ainsi que des prêts et des emprunts d'infrastructures effectués auprès d'autres organismes.

La collaboration étroite avec la communauté favorise la diversité des activités offertes et, ainsi, augmente les occasions de pratique sportive des jeunes.

INFRASTRUCTURES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DISPONIBLES DANS LES ÉCOLES

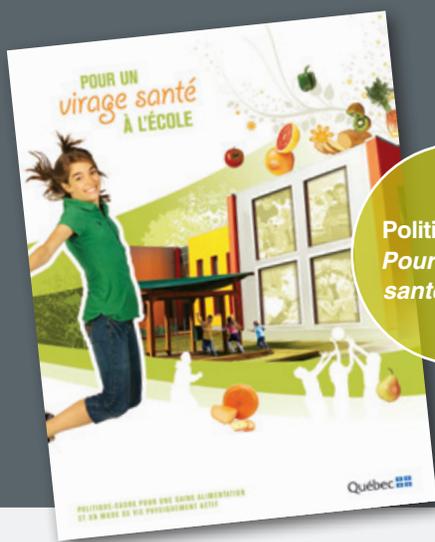
Selon les données obtenues, les écoles primaires possédaient principalement un gymnase simple (75 %) et un mur d'escalade (40 %). Les écoles secondaires avaient majoritairement une salle d'entraînement (publiques = 81 %, privées = 63 %), un gymnase double (publiques = 69 %, privées = 54 %) et un gymnase simple (publiques = 62 %, privées = 64 %). De plus, comparativement aux écoles secondaires, peu d'écoles primaires possédaient une palestre, un lieu dédié à la pratique d'activités technico-artistiques (gymnastique, danse ou *cheerleading*), ce qui est susceptible de compromettre la pratique sécuritaire de ces activités.

Au regard des infrastructures extérieures, les buttes pour la glissade hivernale (39 %) et les aires de basketball (31 %) étaient les infrastructures que les écoles primaires possédaient en plus grand nombre (2 ou plus). Plusieurs écoles secondaires publiques avaient plus d'un terrain de soccer (41 %) et plus d'une aire de jeux gazonnée (37 %), tandis qu'environ un tiers des écoles secondaires privées avait plus d'une aire de basketball (35 %)¹.

1. Les pourcentages présentés dans ce paragraphe sont calculés sur la base des écoles possédant ces infrastructures.



L'offre alimentaire et l'offre d'activité physique en milieu scolaire influencent directement les comportements des jeunes en matière de saines habitudes de vie. C'est pourquoi, en 2007, le MELS a publié la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, intitulée *Pour un virage santé à l'école*, qui s'inscrit dans l'action 10 du PAG.



Politique-cadre
Pour un virage
santé à l'école

PRÊTS D'INFRASTRUCTURES AUX ORGANISMES

Dans l'ensemble, les écoles prêtent régulièrement leurs infrastructures intérieures, telles que le gymnase, la piscine et la palestra, à des organismes municipaux, communautaires et privés.

Parmi les infrastructures extérieures les plus souvent prêtées par les écoles primaires se trouvaient le terrain de soccer (58 %), l'aire de jeux gazonnée (53 %), le parc-école (49 %) et l'aire de basketball extérieure (49 %). Plusieurs écoles secondaires publiques avaient des ententes pour le partage du terrain de soccer (96 %) et de l'aire de jeux gazonnée (66 %), alors que la moitié des écoles secondaires privées prêtaient leur terrain multisport (50 %)¹.

EMPRUNTS D'INFRASTRUCTURES À D'AUTRES ORGANISMES

Dans l'ensemble, 92 % des écoles primaires, 97 % des écoles secondaires publiques et 96 % des écoles secondaires privées avaient utilisé les infrastructures d'autres organismes au cours des 12 mois précédant l'enquête. Les piscines intérieures utilisées appartenaient à des établissements d'enseignement supérieur comme le cégep ou l'université de même qu'à des municipalités, tandis que les patinoires, les pistes de ski et les pistes cyclables empruntées étaient plus souvent des installations municipales.

La présence d'infrastructures intérieures permettant la pratique d'activités physiques varie d'une école à l'autre et surtout entre l'ensemble des écoles primaires et secondaires. La collaboration étroite avec la communauté pour le prêt et l'emprunt d'équipements variés favorise la diversité des activités offertes et, ainsi, augmente les occasions de pratique sportive des jeunes.

Source: **Pascale Morin, Karine Demers** et **Sara Grand'Maison**, Université de Sherbrooke

Un nombre adéquat d'installations récréatives et sportives au sein de l'environnement scolaire et un accès suffisant à celles-ci sont des éléments associés à une diminution du surplus de poids et à une plus grande pratique d'activités physiques chez les enfants et les adolescents².

2. A. DURANCEAU et P. BERGERON, *L'environnement bâti et la pratique d'activité physique chez les jeunes*, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

➔ NOUVELLES INTERNATIONALES

OFFRE ALIMENTAIRE ET PISCINE PUBLIQUE : UNE ÉTUDE DE CAS

En Australie, deux chercheuses ont réalisé une évaluation d'implantation d'un projet pilote visant le changement de l'offre alimentaire d'un casse-croûte d'une piscine publique¹. Le but principal de ce projet était de modifier l'environnement physique en remplaçant les aliments de haute densité énergétique ou les aliments pauvres en nutriments du casse-croûte par des produits plus sains. Le projet avait aussi pour but de soulever la nature contradictoire de l'offre d'aliments malsains dans les lieux récréatifs.

Au Québec, plusieurs initiatives ont été mises en place pour éliminer ou réduire la malbouffe dans les arénas. Toutefois, force est de constater que vouloir changer les comportements alimentaires des individus qui fréquentent ces microenvironnements n'est pas une mince tâche. Malgré le virage santé entrepris par des propriétaires de casse-croûte, certains font maintenant volte-face.

Le problème de cet échec repose sur l'absence d'une analyse en profondeur des environnements (physique, socioculturel, économique et politique) favorables à la mise en place de menus sains dans les arénas et de l'absence de compréhension de ce que signifie le concept des environnements favorables à la santé chez les parties prenantes et la communauté. Tout comme en Australie, on peut parfois retrouver des contradictions dans un milieu récréatif où l'on s'attendrait à trouver une cohérence entre la mission (pratique de sports et loisirs actifs) et le contexte de réalisation de cette mission (présence de fontaines d'eau, d'aliments de bonne valeur nutritive à des coûts accessibles, de douches propres, etc.).

Durant l'implantation du projet, deux polémiques ont émergé : le partenaire (concessionnaire) se questionnait sur la faisabilité d'un menu équilibré et le gouvernement stipulait que l'obésité était une responsabilité individuelle.

Il ressort de l'évaluation d'implantation des deux chercheuses que, relativement aux environnements socioculturel et politique, un tel projet devient controversé à cause de son apparence potentielle à perturber la prise de décision autonome. De plus, par rapport aux environnements physique et économique, davantage d'efforts sont nécessaires pour approvisionner un casse-croûte en aliments sains tout en maintenant une marge de profit acceptable. Finalement, en matière de promotion de la santé, les implications d'un tel projet sont les suivantes :

- 1) il faut reconsidérer la définition des buts et objectifs fondés sur des approches établies de planification en promotion de la santé;
- 2) l'approche collaborative employée avec les partenaires n'est peut-être pas appropriée quand on travaille avec de petits exploitants issus du secteur privé;
- 3) essayer de rendre cohérents un comportement sain (nager) et un comportement malsain (manger de la malbouffe) ne semble pas une action positive auprès des parties prenantes et la communauté.

Source: **Yves G. Jalbert**, Institut national de santé publique du Québec



1. B. LLOYD et S. DUMBRELL, "Modifying the food supply at a community swimming pool: a case study", *Health Promotion Journal of Australia*, vol. 22, no 1, 2011, p. 22-26.

➔ CHAPEAU !

LES BOISSONS ÉNERGISANTES FONT JASER AU BAS-SAINT-LAURENT

Au Bas-Saint-Laurent, des maires et des élus mobilisés pour la santé de leurs citoyens ont choisi d'encadrer la vente des boissons énergisantes dans les établissements municipaux. Certains ont aussi choisi d'aller plus loin dans la création d'environnements favorables à la santé.

Depuis l'automne dernier, le maire d'Amqui, M. Gaétan Ruest, a fait couler beaucoup d'encre en adoptant un règlement limitant la vente des boissons énergisantes dans les établissements de la ville, et ce, à la suite de la mobilisation du Comité d'action Matapédia en forme. Le conseil municipal de Causapscal, autre municipalité de la MRC de La Matapédia, a fait de même quelques semaines plus tard. Puis, la Ville de Rimouski a réitéré par résolution ses engagements pris lors de la Tournée provinciale des ambassadeurs et choisi, en plus de ne plus vendre de boissons énergisantes, « d'intensifier les actions visant à offrir aux citoyens des aliments à haute valeur nutritive et ce, dans l'ensemble des établissements municipaux et lors d'événements organisés par la Ville »¹.

Sans adopter de règlement ou de politique municipale, plusieurs autres municipalités du Bas-Saint-Laurent, petites et grandes, ont également entrepris des actions pour maximiser l'offre d'aliments nutritifs dans leurs établissements, mais directement avec les concessionnaires, par exemple dans les arénas et autres lieux sportifs.

Source : **Julie Desrosiers**, Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent

Après l'adoption des résolutions visant à interdire la vente de boissons énergisantes dans les lieux municipaux d'Amqui et de Causapscal, des opposants se sont manifestés. Rapidement, le sujet a fait la manchette.

Plusieurs décideurs ont voulu soutenir publiquement les conseils municipaux dans leur démarche. Ainsi, la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent, la Coalition québécoise sur la problématique du poids de même que des représentants de la table nationale des directeurs de santé publique ont salué l'initiative des conseils municipaux, rappelé l'importance de faire front commun pour la promotion de la santé et invité l'ensemble des municipalités du Québec à en faire autant.



1. VILLE DE RIMOUSKI, « Interdiction de vente – boissons énergisantes – établissements municipaux et événements organisés par la Ville », *Procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2011, Ville de Rimouski*, [En ligne]. [www.ville.rimouski.qc.ca/webconcepteurcontent63/000022830000/upload/citoyens/conseil/pdf/2011/2011_12_19.pdf].

MUNICIPALITÉ ACTIVE : L'EXPÉRIENCE DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

La municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, en Mauricie, s'est engagée dans la démarche *Municipalité active*, une expérience qui s'est avérée enrichissante pour tout le milieu.

La démarche *Municipalité active*, une initiative de Kino-Québec et ses partenaires, se définit par la **création d'une synergie**, notamment entre les divers services municipaux et la communauté, en vue d'améliorer les **environnements socioculturel, physique, économique et politique** en faveur de la pratique d'activités physiques.

Les participants sont invités à remplir un questionnaire à partir du site de Kino-Québec (www.kino-quebec.qc.ca/municipaliteActive.asp) et à échanger afin de définir une vision et d'élaborer un plan d'action.

Pour la mise en œuvre de la démarche, un comité a été mis sur pied. La présence à ce comité d'une variété d'intervenants (élus, représentants du réseau de la santé, des travaux publics, des loisirs, d'associations, etc.) a entraîné dès le début des retombées positives spontanées, telles qu'un partage de ressources. Le comité est devenu un lieu dynamique qui a permis le changement de pratiques dans le milieu.

En moins d'une année, les intervenants du comité partageaient une vision durable du loisir, vision qui leur a permis de rédiger un plan d'action et de mener certaines actions du plan, dont rédiger et mettre en œuvre un plan d'entretien annuel des infrastructures municipales, dresser un inventaire des infrastructures, écrire le mot *lentement* dans la rue à trois points stratégiques de la municipalité ainsi que rédiger une politique de reconnaissance d'organismes de loisirs.

Un accompagnateur a été présent lors de tous ces travaux, et sa présence a été essentielle au bon déroulement de ceux-ci, car il a agi comme collaborateur, médiateur, animateur, etc. Il a été à l'écoute des intervenants et s'est adapté aux besoins du milieu.



Dépliant
Municipalité active

Municipalité active a permis de faire ressortir les forces et faiblesses du milieu. Les participants ont compris l'importance du loisir et de l'activité physique dans la municipalité et se sont tous ralliés. En outre, la confiance des citoyens a augmenté. Un renforcement des liens entre la municipalité, l'école et la Corporation des loisirs de Saint-Mathieu-du-Parc a également été constaté.

Source : **Janick Tessier**, Corporation des loisirs de Saint-Mathieu-du-Parc, et **David Larochelle**, Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie, avec la collaboration de **Monique Dubuc**, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Municipalité active,
c'est une mine d'or, un outil
rapide, simple et efficace pour
la concertation et l'implication
de la communauté et
de la municipalité.

Les gens
se rendent compte
que le loisir concerne
une foule de
personnes.

➔ LE COURRIER DU LECTEUR

DES MUNICIPALITÉS QUI AGISSENT EN FAVEUR D'ENVIRONNEMENTS FACILITANT LES CHOIX SAINS

Dans son article publié dans le bulletin PAG de novembre 2011, Paul Lewis nous démontre comment, sur le plan urbanistique, il nous faut repenser nos milieux de vie pour qu'ils soient favorables à l'adoption de saines habitudes de vie. C'est dans cette ligne de pensée que l'équipe Villes et Villages en santé de l'Institut national de santé publique du Québec a mené un projet de recherche portant sur quatre municipalités au Québec.

Selon les données préliminaires de cette recherche, ce sont **tous** les secteurs d'une municipalité (l'urbanisme, l'habitation, l'environnement, les sports, les loisirs et la culture, la sécurité publique, le transport et la voirie, etc.), en partenariat avec les organisations locales, qui contribuent à la création d'environnements favorables à la santé et au bien-être. L'exercice des responsabilités municipales est aussi facilité lorsqu'il s'appuie sur une approche comme Villes et Villages en santé, car une telle approche amène les forces vives du milieu (acteurs locaux et citoyens) à travailler ensemble sur des actions concrètes, variées et novatrices.

Les municipalités québécoises ne disposent d'aucune responsabilité légale en matière de santé. Or, les données préliminaires de l'étude mettent en évidence qu'elles en font beaucoup en ce sens, grâce aux leviers politiques, administratifs, techniques et financiers dont elles disposent et qui leur permettent d'agir sur plusieurs environnements favorables à la santé (voir tableau ci-dessous). Qui plus est, par leur relation directe et fréquente avec les citoyens et acteurs locaux, elles se révèlent bien placées pour le faire, car elles connaissent les besoins du milieu et les solutions qui sont les mieux adaptées à ces besoins.

EXEMPLES D' ACTIONS MUNICIPALES FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE (exemples tirés des quatre études de cas québécoises)

LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ	DES ACTIONS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE	
Physique (bâti et naturel)	<ul style="list-style-type: none">• Aménager des pistes cyclables et piétonnes• Créer des corridors scolaires permettant le déplacement des écoliers à pied ou à vélo• Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation (signalisation routière, traverses piétonnes)	<ul style="list-style-type: none">• Préserver l'environnement naturel : eau potable, qualité de l'air, nettoyage de la ville, etc.• Soutenir la création de jardins communautaires• Réviser le plan d'aménagement urbain en faveur du transport actif
Socioculturel	<ul style="list-style-type: none">• Rendre les milieux de vie plus sécuritaires (ex. : projet de réduction de la criminalité)• Renforcer les liens sociaux et développer le sentiment d'appartenance (ex. : fêtes de quartiers, déjeuners communautaires, club de marche)	<ul style="list-style-type: none">• Valoriser les saines habitudes de vie (activités de sensibilisation, campagnes de promotion, activités visant à faire aimer l'hiver)
Économique	<ul style="list-style-type: none">• Moduler la tarification des activités de loisir en fonction des revenus	<ul style="list-style-type: none">• Rendre des aliments sains accessibles et peu coûteux (ex. : cuisines collectives, marchés locaux)
Politique	<ul style="list-style-type: none">• Adopter des politiques publiques explicitement favorables à la santé dans plusieurs domaines (familles, aînés, sport et loisir, aménagement urbain, transport, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Influencer les modes de fonctionnement des organisations locales en faveur d'une approche ascendante et axée sur la santé

Selon les acteurs interrogés, l'approche Villes et Villages en santé permet aux décideurs municipaux d'exercer un leadership qui suscite la participation des organisations du milieu et celle des citoyens. La concertation intersectorielle contribue à l'arrimage des services ainsi qu'à une utilisation efficace des ressources du milieu. La présence de politiques favorables à la santé (développement social, accessibilité universelle, intégration sociale des personnes handicapées et à mobilité réduite, sport et loisir, familles, etc.) représente un autre levier par lequel les municipalités peuvent agir en faveur des saines habitudes de vie.

Enfin, on peut constater que dans les projets étudiés, ce ne sont pas seulement les individus qui bénéficient des actions menées par les municipalités. Agir sur la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie à partir de l'approche Villes et Villages en santé contribue également à la santé globale de la communauté (développement des liens sociaux, qualité de l'environnement, rétention des résidents, sécurité et équité) et à celle de ses organisations (renforcement des partenariats, utilisation judicieuse des ressources et des compétences locales, arrimage des services et activités).

Source : **Nathalie Sasseville** et **Vincent Martineau**,
Institut national de santé publique du Québec

**Les projets étudiés
permettent de constater
une influence positive des
démarches de Villes et Villages
en santé pour la création
d'environnements favorables
aux saines habitudes
de vie.**

**L'approche Villes
et Villages en santé
mise sur la participation
citoyenne, la concertation
intersectorielle, l'engagement
des élus et l'adoption
de politiques favorables
à la santé.**

LE COURRIER DU LECTEUR

Cette rubrique regroupe vos réactions aux articles, vos questionnements, vos réalisations, etc. Elle vous est réservée, profitez-en!

Pour vous exprimer, faites-nous parvenir vos propos à pag@msss.gouv.qc.ca.

PRENEZ CONTACT AVEC NOUS!

Le comité éditorial désire répondre à vos attentes et à vos besoins. Faites-nous parvenir vos commentaires ou suggestions concernant le bulletin PAG.

Vous désirez participer à la rédaction du bulletin PAG? Rien n'est plus simple! Faites-nous parvenir votre article ou tout autre document dont vous souhaitez la publication. La date de tombée du prochain numéro est le 18 avril 2012.

Pour nous joindre : pag@msss.gouv.qc.ca.

ABONNEMENT

Pour être informé de la publication d'un nouveau numéro du bulletin national d'information *Investir pour l'avenir*, il vous suffit de vous abonner à l'infolettre du bulletin en visitant le site extranet du PAG au www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/extranet/pag, section *Documentation*. L'abonnement est gratuit.

Par ailleurs, une foule d'informations sur le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir*, sont diffusées au www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca.



COMITÉ ÉDITORIAL

Lyne Mongeau, ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie-Pier Parent, ministère de la Santé et des Services sociaux

Élaine Corbin, ministère de la Santé et des Services sociaux

Fakhri Gharbi, ministère du Conseil exécutif

Mario Lapointe, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Hélène Potvin, Québec en Forme

Yves G. Jalbert, Institut national de santé publique du Québec

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marie-France LeBlanc

COLLABORATEURS À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO

Lyne Mongeau, ministère de la Santé et des Services sociaux

Maryse Bédard-Allaire, Carrefour action municipale et famille

Marie-Pier Parent, ministère de la Santé et des Services sociaux

Jacques Boivin, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Nathalie Veilleux, Québec en Forme

Sophie Paquin, Direction de la santé publique de Montréal

Louis Bernier-Héroux, Accès transports viables

Christine Baron, Conseil Sport et Loisir de l'Estrie

Sylvie Durand, Québec en Forme

Étienne Morissette, Fédération québécoise des municipalités

Éloïse Bourdon, Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Luc Toupin, Alliance québécoise du loisir public

Yves G. Jalbert, Institut national de santé publique du Québec

Rachel Migué, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Monique Dubuc, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Daniel Auger, Direction de la santé publique de l'Estrie

Sébastien Tison, Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François

Pascale Morin, Université de Sherbrooke

Karine Demers, Université de Sherbrooke

Sara Grand'Maison, Université de Sherbrooke

Julie Desrosiers, Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent

Janick Tessier, Corporation de loisir de Saint-Mathieu-du-Parc

David Larochelle, Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie

Nathalie Sasseville, Institut national de santé publique du Québec

Vincent Martineau, Institut national de santé publique du Québec

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISSN 1918-8692 (version imprimée)

ISSN 1918-8706 (version en ligne)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.